

ARRETE PROVISOIRE

REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
Boucles de l'Oise Féminines et boucles de l'Oise Junior «Trophée Arnaud Coyot»

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et suivants, les articles 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu la demande de l'association Nogent sur Oise Sports Evènement représentée par Monsieur GILLET, d'organiser une course cycliste,

Vu la largeur des voies et l'emprise de la course,

Considérant qu'il appartient au Maire d'organiser le bon déroulement des courses : Les Boucles de l'Oise Féminine et les boucles de l'Oise Junior «Trophée Arnaud Coyot»

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 22 août 2025 à 08h00 au 23 août 2025 à 21h00.

Article n°2 : La circulation et le stationnement sont interdits rue du Savert de la rue de Guynemer à la rue de Billy.

Article n°5 : Des panneaux réglementaires seront apposés à tous les emplacements nécessaires par les services techniques 48h00 à l'avance.

Article n°6 : Des déviations seront mises en place par les services techniques municipaux avec une signalisation réglementaire.

Article n°7 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article N°8 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°9 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°10 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°11 : Il sera notifié à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,

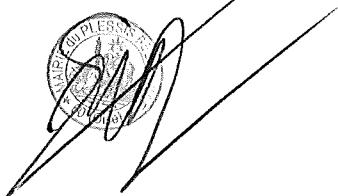
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,

Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Nanteuil le Haudouin,

Monsieur GILLET,

Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville

Le Plessis Belleville,
Le 09 juillet 2025,
Le Maire, Dominique SMAGUINE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DOMINIQUE SMAGUINE", is written over a circular official seal. The seal contains the text "LE PLESSIS BELLEVILLE" around the perimeter and "2025" in the center.